



VILLE DE PARMAIN -95620
Tél 01 34 08 95 83 – Fax 01 34 08 95 88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D' ACTIONS SOCIALES**

N° 2021/03

Date de Convocation : *L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à 18 heures 15, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil de l'hôtel de ville, à huis clos, sous la présidence de **Madame Renée BOU ANICH**, Vice-Présidente du CCAS de Parmain.*

07/04/2021

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 4

Votants : 8

PRÉSENTS :

Jean-Luc JOLIT, Dominique MOURGET, Dominique SUSPERREGUY (à compter du point n°6), Anne FLORKOWSKI.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Jean-Luc JOLIT, Nadine CALVES donne pouvoir à Jean-Luc JOLIT, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Renée BOU ANICH, Dominique SUSPERREGUY donne pouvoir à Renée BOU ANICH.

ABSENTS EXCUSÉS : Michel FREGNACQ, Alain FOURCROIX, Émile LHOMME.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Au vu du compte de gestion 2020 du budget du CCAS de la ville de PARMAIN établi par le trésorier payeur départemental et préalablement arrêté,

Le Conseil d'Administration,

À L'UNANIMITÉ,

- ⇒ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2020 et les restes à réaliser soit un résultat net excédentaire de 16 741,31 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
FONCTIONNEMENT 2020	35 263,16 €	29 118,35 €	-6 144,81 €
Reprise du résultat 2019		22 886,12 €	22 886,12 €
<i>Sous-Total F</i>	<i>35 263,16 €</i>	<i>52 004,47 €</i>	<i>16 741,31 €</i>
INVESTISSEMENT 2020	0,04 €	0€	- 0,04 €
Reprise du résultat 2019	0 €	0,04€	0,04 €
<i>Sous-Total I</i>	<i>0,04 €</i>	<i>0,04 €</i>	<i>0,00 €</i>
	F + I	F + I	F + I
Résultats cumulés hors RAR	35 263,20 €	52 004,51 €	16 741,31 €
	R	R	R
Restes à réaliser 2020 (RAR)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	F + I + R	F + I + R	F + I + R
Résultats cumulés avec RAR	35 263,20 €	52 004,51 €	16 741,31 €

⇒ **PRÉCISE** que figure en annexe le document compte administratif proprement dit et ses annexes.

Renée BOU ANICH

 Vice-Présidente du CCAS.

